



TRANSMIS LE 26/05/2023
REÇU LE 26/05/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 30/05/2023
PUBLIÉ LE 20/05/2023
EXÉCUTIVE LE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2023/...

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N°2

OBJET : JEUNESSE – APPROBATION DES PROJETS 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 25 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étiennette LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Jacques DUCROCQ **Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET **Sophie FERREIRA :** Claire LE BERRE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ **Marion WERNER :** Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service Jeunesse

Question n°2 du CM du 25/05/2023 P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 DÉLIBÉRATION n°2

OBJET : JEUNESSÉ – APPROBATION DES PROJETS 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2007, portant création du Conseil Municipal de Jeunes âgés de 16 à 18 ans,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2008 portant sur la modification de la constitution du Conseil Municipal de Jeunes et instituant un Conseil Municipal des Jeunes collégiens,

VU l'élection du Conseil Municipal des Jeunes du 20 novembre 2021,

Après l'avis de la Commission Petite Enfance/Enfance/Jeunesse en date du 21 avril 2023,

CONSIDÉRANT les projets d'actions présentés lors du Conseil Municipal des jeunes du vendredi 7 avril 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Article 1 : PREND ACTE des actions menées par le Conseil Municipal des Jeunes en 2022.

Article 2 : APPROUVE les propositions d'actions émises par le Conseil Municipal des Jeunes pour l'année 2023 :

- Événement de fin d'année
- Projet intergénérationnel
- Glanage au marché et repas partagé
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Article 3 : DIT que les actions à engager seront traitées selon les procédures administratives en vigueur auprès des organismes prestataires.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariats correspondantes.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PREND ACTE

Pour : / voix

Contre : / voix

Abstention : / voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Le 30 mai 2023

Mme Nadine SENSE

Acte à classer**DEL25052023Q2**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-26T23-31-22.00 (MI245314007)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230525-DEL25052023Q2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : JEUNESSE - APPROBATION DES PROJETS 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

Date de décision : 25/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 02 - JEU - Actions CMJ 2023.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/05/23 à 23:31

Date 26/05/23 à 23:31

Date 26/05/23 à 23:51

Par MAGLOIRE EmmanuellePar MAGLOIRE Emmanuelle